

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 mars 2015 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs / des parcs et du développement social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Sylvain Parent, Commandant PDQ 31  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

**ABSENCE:**

Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - Présentation**

- Remise d'un certificat à madame Jacqueline Bourque, lauréate d'un prix émérite dans le cadre de l'opération patrimoine architectural de Montréal 2014 et signature du Livre d'or.
- Remise d'un prix Solis à monsieur Jacques Laberge et à feu Shirley Laberge et signature du Livre d'or.

---

**CA15 14 0056**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 14 0057****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2015, à 19 h**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

- Résolution CA15 170043 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : Événement Une heure pour la terre 2015;
- Résolution CA15 220009 de l'arrondissement Le Sud-Ouest : Motion pour valoriser la diversité et le rapprochement entre les montréalais;

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne que le commandant Sylvain Parent termine sa première année dans l'arrondissement au PDQ 31. Elle souligne également la présence de monsieur Léo Bricault fondateur du Journal de Saint-Michel.

Le conseiller Sylvain Ouellet félicite les élèves de l'école Joseph-François-Perrault qui ont été choisis parmi quatre écoles pour se rendre à New-York pour jouer à Carnegie Hall. Il souligne la reconduction du programme MESS-Ville qui permettra de poursuivre le financement à des organismes de l'arrondissement qui œuvre pour les plus démunis.

Le maire d'arrondissement Anie Samson précise que ce programme est renouvelé pour une période d'un an et que l'arrondissement est heureux pour les organismes qui en bénéficieront.

La conseillère Elsie Lefebvre désire faire un suivi relativement au dossier de l'agrite du frêne afin de confirmer qu'il y aura une présentation au prochain conseil. Elle ajoute que le quartier de Villeray est très touché par ce fléau, que plusieurs arbres ont été ciblés et que d'autres ont déjà été abattus. Elle souligne également l'annonce de Réal Ménard, responsable du dossier à l'exécutif, à l'effet qu'un budget est prévu pour s'attaquer à ce problème et que l'arrondissement sera prioritaire vu le grand nombre de frênes s'y trouvant. Elle souligne que le Carnaval de Villeray, en vue de préserver les Centres de la petite enfance, s'est tenu il y a deux semaines.

---

**10.06 - Période de questions du public**

À 19 h 25, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Denis Giraldeau	Réserve foncière / Accès-logis
Léa Lemay-Langlois	Salubrité des logements
Thu Hang Nguyen	Permis de construction
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Viktoria Gimbe	Parc Shelley

À 19 h 52, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège.

---

Elena Ladik	Parc Shelley / Aménagement-verdissement
Freddy Molina	Transport public dans l'arrondissement

---

À 20 h 04, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

---

Yvette Lambert	Éviction des locataires
Véronique Houle	Conversion en copropriété
Charles Rainville	Terrains à vendre par la Ville

À 20 h 25

Il est proposé par Anie SAMSON  
appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une période de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

---

Sasha Dyck	Bail tennis Canada
Jean Lespérance	École Saint-Gérard
Sébastien Boyer	Agrile du frêne / Autoroute 19

---

À 20 h 42, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège.

À 20 h 43, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

---

Éric Boulianne-Roy	Règlement sur le stationnement
Louise Lavigne	Plan de circulation secteur de Castelnau

À 20 h 55

Il est proposé par Anie SAMSON  
appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre aux trois derniers citoyens inscrits de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

---

Gilles Léveillé	Projet rue de Castelnau / Trous dans les rues
Gianni Guerra	Article 40.15 de l'ordre du jour
Brendan Rahman	Piétons

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h 11.

---

### **10.07 - Période de questions des membres du conseil**

À 21 h 11, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

### **CA15 14 0058**

#### **Proclamation de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2015**

CONSIDÉRANT l'apport énorme des femmes tant au niveau économique que social, dans le monde du travail et dans la société en général;

CONSIDÉRANT l'influence et le rôle crucial joués par les femmes dans la quête de la justice sociale sur la scène locale, régionale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

CONSIDÉRANT que le 8 mars, chaque année, des millions de femmes et d'hommes soulignent partout dans le monde la Journée internationale de la femme;

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de la femme fournit de plus en plus l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leurs pays et de leurs communautés;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 mars 2015 Journée internationale de la femme et encouragent toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

### **CA15 14 0059**

#### **Proclamation de la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars 2015**

ATTENDU que l'UNESCO célèbre la Journée mondiale de la poésie le 21 mars;

ATTENDU que le 21 mars a été proclamé Journée mondiale de la poésie par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30e session, à Paris, en octobre et novembre 1999;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de « donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux »;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2015, « Journée mondiale de la poésie » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA15 14 0060**

#### **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2015 et Semaine d'action contre le racisme, du 20 au 31 mars 2015**

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

ATTENDU que depuis 1966, l'Assemblée générale a proclamé le 21 mars journée internationale et a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale;

ATTENDU que la Semaine d'actions contre le racisme célébrera en 2015 sa 16<sup>e</sup> édition. Tout d'abord la SACR a été créée il y a 15 ans pour souligner le 21 mars décrété Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par les Nations Unies, la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) a eu lieu pour la première fois en 2000, du 20 au 26 mars. Au cours des dernières années, cet événement est devenu un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées au Québec et ailleurs dans le monde.

ATTENDU que nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

ATTENDU que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 20 au 31 mars 2015, Semaine d'actions contre le racisme et la journée du 21 mars 2015 comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA15 14 0061****Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2015**

CONSIDÉRANT que depuis maintenant 18 ans, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec et que la thématique de la 18<sup>e</sup> Journée nationale des cuisines collectives est « Mûres pour l'autonomie alimentaire »;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 1400 groupes de cuisines collectives répartis aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que ce vaste mouvement de solidarité touche 37 000 québécoises et québécois qui travaillent quotidiennement à favoriser le pouvoir citoyens et à faire la promotion de la saine alimentation;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le nombre de groupes de cuisine collective a connu une forte croissance, ils sont passés de 500 à 1400, une augmentation de 280 %;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que nous, les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclamons officiellement la journée du 26 mars 2015, Journée nationale des cuisines collectives et exhortons nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.04

**CA15 14 0062****Proclamation de l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », le 28 mars 2015**

ATTENDU que le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2015 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU que des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire - Une heure pour la Terre.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

- de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 28 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;
- d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

- d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0063

**Octroyer un contrat à la firme Le Berger Blanc inc., étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour une période de 24 mois, soit du 4 avril 2015 au 3 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 319 954,66 \$, incluant les taxes - appel d'offres public 14-14059 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Le Berger Blanc inc., étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période de 24 mois, soit du 4 avril 2015 au 3 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 319 954,66 \$, incluant les taxes - appel d'offres public 14-14059 (1 soumissionnaire);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1152799001

---

#### CA15 14 0064

**Octroyer un contrat à madame Julie Favreau, artiste en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Moments » pour une dépense totale de 51 451,31 \$, incluant toutes les taxes, contingences et incidences et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer la convention.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 51 451,31 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Moments »;
2. d'octroyer à madame Julie Favreau, artiste en arts visuels ayant été retenue à l'unanimité lors d'un concours sur invitation, un contrat de services professionnels à cette fin, au montant total de 48 059,55 \$, incluant les taxes et les contingences;
3. d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1142761003

---

**CA15 14 0065**

**Octroyer un contrat à AECOM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de préparation et d'élaboration du Plan local de déplacements pour l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 97 736,80 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public TP-15-01 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à AECOM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels de préparation et d'élaboration du Plan local de déplacements pour l'arrondissement, aux prix de sa soumissions, soit au montant total approximatif de 97 736,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP-15-01;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134969002

---

**CA15 14 0066**

**Octroyer un contrat à Agence ReliefDesign.ca inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de Normanville, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 59 838,74 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels sur invitation IMM-15-01.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 59 838,74 \$, incluant les taxes, pour l'exécution de services professionnels, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et voter des crédits de 54 640,74 \$;
2. d'accorder à la firme Agence ReliefDesign.ca Inc., ayant obtenu le meilleur pointage final, un contrat de services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de Normanville, au prix de sa soumission, soit au prix total de 59 838,74 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation IMM-15-01 (1 soumissionnaire);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1151321004

---

**CA15 14 0067**

**Octroyer un contrat à Cardin Ramirez Julien, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour le projet de remplacement du drain français et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 37 366,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres IMM-15-02.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 37 366,88 \$, incluant les taxes pour l'exécution de services professionnels, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et voter des crédits de 34 120,94 \$;
2. d'accorder à la firme Cardin Ramirez Julien, ayant obtenu le meilleur pointage final, un contrat de services professionnels pour les travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs, au prix de sa soumission, soit au prix total de 37 366,88 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation IMM-15-02 (4 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1151321003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0068

**Octroyer un contrat à Picard Crevier Guertin et associés inc. évaluateurs agréés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en évaluation aux fins du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 10 mars 2015 au 10 mars 2017, au montant total de 134 233,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres AUSE-15-01.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Picard Crevier Guertin et associés inc. évaluateurs agréés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en évaluation aux fins du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 10 mars 2015 au 10 mars 2017, au montant total de 134 233,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres AUSE-15-01;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1152799002

---

#### CA15 14 0069

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 53 000 \$, pour l'année 2015, à trois organismes partenaires de l'arrondissement, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du dossier prioritaire de *Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue*, pour l'année 2015, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé
Projet Ado-communautaire en travail de rue	Projet 18-25	8 400 \$
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Médiation urbaine - volet intervention ciblée	10 000 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention en soirée	34 600 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 53 000 \$ aux trois organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1153356003

---

#### CA15 14 0070

**Autoriser la signature de projets de convention entre la Ville de Montréal et deux organismes, soit le Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord pour un montant de 11 688 \$ et le Forum jeunesse Saint-Michel pour un montant de 1 951 \$, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2014-2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et deux organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, pour l'année 2014-2015, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;

Organisme	Projet	Montant
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord	À fond la caisse	11 688 \$
Forum jeunesse Saint-Michel	Place aux 18-30 ans	1 951 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 639 \$ aux deux organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143356018

---

**CA15 14 0071**

**Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière de 33 602 \$ par année, à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;
2. d'octroyer à la Bibliothèque des jeunes de Montréal une contribution financière de 33 602 \$ par année à cette fin, pour un montant total de 100 806 \$, le tout aux termes et conditions stipulées au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1155383003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 14 0072**

**Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156445001

**CA15 14 0073**

**Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, de la voirie et des transports relativement à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 et approuver la liste des rues visées par le programme.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, de la voirie et des transports relativement à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 et d'approuver la liste des rues visées par le programme.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1151124001

---

**CA15 14 0074**

**Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2014-2015 de l'arrondissement totalisent 7 421 \$ afin de recevoir une subvention de 1 912,35 \$.**

ATTENDU que le rapport succinct du financement des travaux d'entretien réalisés pour l'exercice financier 2014-2015 sur la Route verte est conforme.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2014-2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisent 7 421 \$ afin de recevoir une subvention de 1 912,35 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154969004

---

**CA15 14 0075**

**Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1153087018

---

**CA15 14 0076**

**Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada Itée), lors de l'encan prévu les 18 et 19 mars 2015 et désigner monsieur Yves Ginchereau, chef de division-voirie-opérations, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée lors de l'encan prévu les 18 et 19 mars 2015;
2. de désigner monsieur Yves Ginchereau, chef de division - voirie-opérations comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1152955002

---

À 21 h 52, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège.

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0077**

**Autoriser une dépense de 680 \$ pour la participation de l'arrondissement à la 9<sup>e</sup> édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 680 \$ pour la participation de l'arrondissement à la 9<sup>e</sup> édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1154518001

---

**CA15 14 0078**

**Autoriser une dépense de 394 351,16 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs inclus dans la soumission 286901 ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 394 351,16 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, inclus dans la soumission numéro 286901 ayant pour objet la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire ainsi que la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1151124002

---

**CA15 14 0079**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1151038003

---

**CA15 14 0080**

**Autoriser une dépense de 20 008,80 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'embauche de deux cadets-policiers additionnels pour le programme de prévention en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer une entente à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le directeur de l'arrondissement, monsieur Stéphane Chénier, à signer pour et au nom de l'arrondissement, l'entente de services à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal, aux fins de participer au programme de prévention des cadets-policiers à vélo du SPVM sur le territoire de la Ville de Montréal;

2. d'autoriser le versement au Service de police de la Ville de Montréal d'une somme totale de 20 008,80 \$ à être prise à même les surplus de l'arrondissement pour bénéficier des services de deux cadets-policiers à vélo, suivant les termes et conditions plus amplement énumérés à l'entente de services à intervenir;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1156397001

---

#### **CA15 14 0081**

**Autoriser un virement de crédit total de 62 500 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL), présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2015.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser un virement de crédit total de 62 500 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement afin de renflouer le fonds discrétionnaire des élus permettant ainsi de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2015;
2. d'allouer 12 500 \$ de ce fonds à l'ensemble du territoire de l'arrondissement et à chacun des districts électoraux, ces sommes devant être attribuées aux organismes à la discrétion du conseil d'arrondissement en conformité avec les règles d'admissibilité;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1154322001

---

À 21 h 54, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0082**

**Autoriser une dépense de 81 695,49 \$, taxes incluses, à Sciage de béton Métropole inc., pour la prolongation du contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur pour une période approximative de huit mois, comprise entre le 15 avril et le 15 décembre 2015, dans le cadre de l'appel d'offres 14-13525.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 81 695,49 \$, taxes incluses, à Sciage de béton Métropole inc., pour la prolongation du contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur pour une période approximative de huit mois, comprise entre le 15 avril et le 15 décembre 2015, dans le cadre de l'appel d'offres 14-13525;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1154969003

---

**CA15 14 0083**

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 5 350 \$ à treize organismes de l'arrondissement à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour 2015, comme suit: FONDS DU MAIRE ANIE SAMSON; 300 \$ au Centre Éducatif Communautaire René Goupil (CECRG); 500 \$ à La Jarnigoine Centre d'Alphabétisation de Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION: 300 \$ à l'Association des locataires de l'habitation Jean-Talon; 500 \$ au Club Âge d'or Aurora; 400 \$ à Afrique au Féminin; 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec; 500 \$ à Communauté hellénique du Grand Montréal; 500 \$ à l'Association Troisième Âge FILIA; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 300 \$ à l'organisme Saint-Michel, Vie Sans Frontières; 300 \$ au Centre Éducatif Communautaire René Goupil (CECRG); DISTRICT DE VILLERAY: 500 \$ au Centre de la petite enfance Chez-nous chez-vous; 250 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT: 500 \$ à Forum Jeunesse Saint-Michel, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 350 \$ à treize organismes de l'arrondissement et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

**FONDS DU MAIRE ANIE SAMSON****MONTANT: 800 \$**

300 \$ Centre Éducatif Communautaire René Goupil (CECRG) - Fête des bénévoles  
500 \$ La Jarnigoine Centre d'Alphabétisation de Villeray – Diverses activités

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION****MONTANT: 2 700 \$**

300 \$ Association des locataires de l'habitation Jean-Talon - Diverses activités  
500 \$ Club Âge d'or Aurora - Sortie annuelle à la cabane à sucre  
400 \$ Afrique au Féminin - Diverses activités  
500 \$ Himalaya Séniors du Québec - Diverses activités  
500 \$ Communauté hellénique du Grand Montréal-Défilé annuel de la Fête nationale de la Grèce  
500 \$ Association Troisième âge FILIA - Diverses activités

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL****MONTANT: 600 \$**

300 \$ Organisme Saint-Michel, Vie Sans Frontières - Diverses activités  
300 \$ Centre Éducatif Communautaire René Goupil (CECRG) - Fête des bénévoles

**DISTRICT DE VILLERAY**  
**MONTANT: 750 \$**

500 \$ CPE Chez-nous chez-vous - Carnaval d'hiver costumé rue Castelnau  
250 \$ Centre de loisirs communautaires Lajeunesse - Projet de Danse en ligne plein-air

**DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**  
**MONTANT: 500 \$**

500 \$ Forum Jeunesse Saint-Michel - Gala de Reconnaissance Passeport Bénévole

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1154578003

---

À 21 h 57, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0084****Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de janvier à mai 2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à mai 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à mai 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à mai 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à mai 2015, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1153343001

---

**CA15 14 0085**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 7574 à 7582, avenue Christophe-Colomb.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 7574 à 7582, avenue Christophe-Colomb - R.R.V.M. c. C-11.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1154494001

---

**CA15 14 0086**

**Accorder une dérogation mineure aux articles 6 du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. c. C-5) et 86 et 88.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relative à la hauteur d'une clôture et à l'apparence d'un bâtiment pour la propriété située aux 7225 à 7245, rue Waverly en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relative à la hauteur d'une clôture et à l'apparence d'un bâtiment pour la propriété située aux 7225 à 7245, rue Waverly .

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 février 2015, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Nouvelles Parc-Extension, édition du 21 février 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M. c. C-5) et aux articles 86 et 88.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relative à la hauteur d'une clôture et à l'apparence d'un bâtiment en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006 pour la propriété située aux 7225 à 7245, rue Waverly, aux conditions suivantes :

- que la clôture en mailles de chaîne non ajourée ait au plus 2,13 mètres de hauteur;
- qu'une haie de cèdres continue soit plantée devant la clôture.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1151010003

---

**CA15 14 0087**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14001 intitulé « Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA15-14001) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14001 intitulé « Règlement sur le conversion des immeubles en copropriété divise de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.04 1155898001

---

**CA15 14 0088**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14013 intitulé « Règlement sur les services de collecte modifiant le Règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA14-14013 intitulé « Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.05 1124969005

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0089**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14001-1 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA14-14001-1 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

40.06 1151010005

---

**CA15 14 0090**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14010-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA14-14010-01 modifiant le Règlement sur les tarifs RCA14-14010.

40.07 1151010002

---

**CA15 14 0091****Adopter le Règlement 01-283-83 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » de la catégorie d'usage C.2.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-83 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » de la catégorie d'usage C.2 a été donné le 18 décembre 2014, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 janvier 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-83 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance 3 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-83 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » de la catégorie d'usage C.2.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1145898020

---

**CA15 14 0092****Adopter la résolution PP14-14016 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 7169, 15<sup>e</sup> Avenue à des fins « d'établissement culturel ».**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14016 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 janvier 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 7169, 15<sup>e</sup> Avenue à des fins « d'établissement culturel », aux conditions suivantes :

- La capacité maximale de la salle de réunion ne doit pas dépasser la capacité autorisée au permis de transformation 3000902559, soit 146 personnes;

- Aucun agrandissement du local ou augmentation de la capacité ne peut être autorisé sans obtenir une autorisation réglementaire (PPCMOI);
- Aucun équipement mécanique sur le toit ne doit être visible de la rue.

Le conseiller Sylvain Ouellet enregistre sa dissidence.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1146495015

---

#### **CA15 14 0093**

**Adopter la résolution PP14-14017 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation à des fins de restaurant d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 351 à 363, rue de Castelnau Est.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14017 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 janvier 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray, édition du 10 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 230 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation à des fins de restaurant une partie du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 351 à 363, rue de Castelnau Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1141010035

---

À 22 h 02, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0094**

**Adopter la résolution PP14-14018 relativement à une dérogation aux usages commerciaux (C.6(2) B, C.7B, C.1(2)C) et industriels (I.2C) prescrits afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 8495 à 8557, 8<sup>e</sup> Avenue, à des fins de lieu de culte et d'équipements collectifs et institutionnels.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14018 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 janvier 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une dérogation aux usages commerciaux (C.6(2)B, C.7B, C.1(2)C) et industriels (I.2C) prescrits afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 8495 à 8557, 8<sup>e</sup> Avenue, à des fins de lieu de culte et d'équipements collectifs et institutionnels, et ce, aux conditions suivantes :

- que la capacité maximale des salles de réunion soit de 350 personnes;
- que l'ensemble des activités de l'établissement se fasse à l'intérieur du local prévu à ces fins;
- que tout nouvel équipement mécanique soit installé au toit et qu'il ne soit pas visible de la voie publique;
- que toute nouvelle fenêtre pour le local visé soit fixe;
- qu'une superficie minimale de 50 mètres carrés, en cour avant du bâtiment, soit recouverte de végétaux plantés en pleine terre.

Le conseiller Sylvain Ouellet enregistre sa dissidence.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1145898024

---

**CA15 14 0095**

**Adopter la résolution PP14-14019 relativement à une dérogation à l'usage résidentiel (H.2-3) prescrit afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 426, rue Faillon Est, à des fins de restaurant.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14019 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 18 décembre 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 janvier 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 11 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel (H.2-3) prescrit afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 420 à 426, rue Faillon Est, à des fins de restaurant, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'usage « restaurant » soit limité à une superficie maximale de 70 mètres carrés au rez-de-chaussée du bâtiment;
- que l'installation d'une hotte commerciale soit proscrite et que la notion de restaurant « sans cuisson » soit inscrite au certificat d'occupation;
- que l'affichage pour le nouvel établissement soit limité à 1 mètre carré;
- que des bacs de plantations ou des végétaux plantés en pleine terre soient installés ou plantés en cour avant, dans le prolongement de la rue Berri.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1145898026

---

#### CA15 14 0096

**Adopter le second projet de résolution numéro PP15-14001 pour l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 16 février 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 février 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les disposition des articles 40, 52, 119, 587, 588, 597 et 601 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :
  - que l'agrandissement ait au plus 185 mètres carrés et 3 étages de haut;
  - que l'agrandissement soit pourvu d'un toit à quatre pentes, s'harmonisant avec le bâtiment existant;
  - que l'agrandissement soit implanté à au moins 1,53 mètres de la limites latérales de propriété;
  - que l'agrandissement soit implanté à au moins 4,60 mètres de limites avant de propriété;
  - que l'agrandissement soit revêtu de revêtements similaires et de couleurs semblables au bâtiment existant sauf en ce qui a trait à la cage d'escalier intérieur;
  - que la cage d'escalier intérieur fasse l'objet d'un traitement architectural particulier; qu'elle soit en partie fenestrée et qu'elle soit recouverte d'un revêtement en clin de fibre de bois;
  - que le bandeau en pierres, qui distingue le sous-sol du rez-de-chaussée du bâtiment existant, soit prolongé sur la nouvelle section;
  - que l'agrandissement soit muni de fenêtres similaires à celles du bâtiment existant;
  - que des supports à vélos soient installés sur le site;

- qu'une garantie bancaire, dont le montant sera déterminé par la Division des parcs de l'arrondissement, soit déposée dans le cadre de l'émission du permis de construction pour l'arbre situé dans le parc Saint-Damase;
- qu'un arbre soit planté sur la propriété privée pour remplacer l'arbre qui devra être abattu dans le cadre de la réalisation des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1141010038

---

#### CA15 14 0097

**Adopter le second projet de résolution numéro PP15-14002 pour l'occupation à des fins résidentielles du bâtiment situé aux 7896-7898, 21<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 16 février 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 février 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation à des fins résidentielles le bâtiment situé aux 7896-7898, 21<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :
  - que les cours fassent l'objet de verdissage et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété;
  - que le plan d'aménagements paysagers fasse l'objet d'approbation par la Direction;
  - que la cour latérale soit clôturée à l'exception de l'espace qui sera réservé à l'aménagement d'une case de stationnement pour desservir un des logements;
  - que la case de stationnement extérieur soit en pavés alvéolés ou en pavé drainant de couleur pâle.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1141010039

---

#### CA15 14 0098

**Adopter le second projet de résolution numéro PP15-14003 pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9<sup>e</sup> Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « activité communautaire et socioculturelle », en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 16 février 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 février 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9<sup>e</sup> Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « d'activité communautaire et socioculturelle (E.2.(1)) », aux conditions suivantes :
  - le retrait des espaces de stationnement en façade doit être effectué aux frais du requérant;
  - l'espace dégagé en façade doit être végétalisé et comporter au moins un arbre;
  - les places de stationnement exigées par la réglementation de zonage doivent être situées à l'intérieur du bâtiment;
  - l'augmentation de la capacité du nombre d'occupants ne peut se faire que dans les limites actuelles du bâtiment. Tout autre agrandissement du bâtiment pour les fins d'établissement culturel ou d'activité communautaire ou socioculturel devra faire l'objet d'une autorisation réglementaire distincte;
  - le dépôt de la demande de permis et du certificat d'autorisation devra se faire au plus tard dans les trois mois suivant la mise en vigueur du projet particulier. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui vise le présent dossier sera nulle et sans effet.

Le conseiller Sylvain Ouellet enregistre sa dissidence.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1156495001

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0099**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 8658-8662, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000924202.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 février 2015, visant le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 8658-8662, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000924202.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1151385002

---

**CA15 14 0100**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 3221, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation d'enseignes 3000909020.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/4, 2/4 et 4/4, préparés par Enseignes Pattison, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 février 2015, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 3221, rue Jean-Talon Est. Demande de permis 3000909020.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1151385004

---

**CA15 14 0101**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications aux façades du bâtiment situé au 7250, rue Marconi ainsi que l'installation de deux enseignes. Demandes de permis 3000901873, 3000939282 et 3000951303.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A9r1, A13r2 et A14r2, préparés par Rocio architecture et les plans 1/2, 2/2 et 2/3 préparés par Access signs, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 février 2015, visant des modifications aux façades ainsi que l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 7250, rue Marconi. Demande de permis numéros 3000901873, 3000939282 et 3000951303.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1151385006

---

**CA15 14 0102**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé aux 8067-8071, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000892985.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 8067-8071, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000892985.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1151385003

---

**CA15 14 0103**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 945, avenue Beaumont. Demande d'installation d'enseignes 3000940322.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/3 à 3/3, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 février 2015, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 945, avenue Beaumont. Demande de permis 3000940322.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1151385007

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0104**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'une dépendance sur la propriété sise aux 7225 à 7245, rue Waverly. Demande de permis 3000883019.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Plan, coupe, devis et détails », « Élévations », « Implantation proposée », datés de juillet 2014, réalisés par Robert Prud'homme, conseiller en architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015 et déposés en soutien à la demande visant la construction d'une dépendance sur la propriété sise aux 7225 à 7245, rue Waverly. Demande de permis 3000883019.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1151010004

---

**CA15 14 0105**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la modification des façades et le réaménagement des espaces de stationnement pour la propriété sise au 3170, rue Jarry Est. Demande de permis 3000748486.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés A-1 3, A-1 4, A-2 3, A-3 3 et A-3 6 datés du 20 novembre 2014, et préparés par Viet Huy Tang, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015 et visant la modification des façades et le réaménagement des espaces de stationnement pour la propriété sise au 3170, rue Jarry Est. Demande de permis numéro 3000748486.

Le conseiller Sylvain Ouellet enregistre sa dissidence.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1156495003

---

**CA15 14 0106**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de toutes les façades du bâtiment sis au 6960, boulevard Saint-Michel. Demande de permis 3000942842.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés 1/10 à 10/10, datés du 30 janvier 2015, préparés par Normand Campeau architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015 et visant la réfection de toutes les façades du bâtiment sis au 6960, boulevard Saint-Michel. Demande de permis 3000942842.

Adopté à l'unanimité.

40.23 1156495002

---

**CA15 14 0107**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment sis au 7888 de l'avenue Chateaubriand. Demande de permis 3000910843.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans des pages 2 et 4, réalisés par monsieur Serge Darsigny, technologue en architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000910843.

Adopté à l'unanimité.

40.24 1155898002

---

**CA15 14 0108**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le réaménagement de l'aire de stationnement extérieure desservant le bâtiment sis au 9434, boulevard Pie-IX. Demande de permis 3000742057.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, le plan d'implantation et de plantations réalisé par madame Julie Bélanger, architecte paysagiste, révisé en date du 12 mai 2014, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 février 2015 et déposé en soutien à la demande de permis 3000742057.

Adopté à l'unanimité.

40.25 1155898003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.26 à 40.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 14 0109**

**Refuser, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA14 14 0468 de ce conseil en date du 3 décembre 2014 visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue St-Denis. Demande de permis 3000901888.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans visant les modifications aux plans autorisés par la résolution CA14 140468 et de maintenir la décision d'autoriser des fenêtres au vitrage clair uniquement en façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis tout en permettant de conserver la porte d'entrée déjà installée. Demande de permis 3000901888.

Adopté à l'unanimité.

40.26 1151385008

**CA15 14 0110**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'agrandissement et la réfection de la façade du bâtiment situé aux 369-371, rue Gounod. Demande de permis 3000727712.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, le plan A105 préparé par Appareil architecture inc., déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain

et des services aux entreprises en date du 17 février 2015, visant l'agrandissement et la réfection de la façade du bâtiment situé aux 369-371, rue Gounod. Demande de permis numéro 3000727712.

Adopté à l'unanimité.

40.27 1151385005

---

#### **CA15 14 0111**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 8337-8345, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000903950.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par Lessard + Paré architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 19 février 2015, visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 8337-8345, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000903950.

Adopté à l'unanimité.

40.28 1141385069

---

#### **Levée de la séance**

À 22 h 17 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015.